



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 11526

Texte de la question

M. Gérard Bapt attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes retraitées atteintes d'un handicap lourd. En effet, ces personnes avant d'atteindre l'âge de soixante ans percevaient l'allocation adulte handicapé ainsi qu'une aide à l'autonomie augmentée éventuellement de l'allocation logement. Or, à leur soixantième anniversaire, l'allocation adulte handicapé ainsi que l'aide à l'autonomie sont remplacées par le montant de leur retraite bien souvent très peu importante car leur lourd handicap ne leur a pas permis d'exercer une activité proportionnelle prolongée. Du jour au lendemain, ces personnes se trouvent donc dans une situation délicate provoquée par une perte de ressources de l'ordre de 10 à 15 % selon les cas, alors que leur état de santé s'est bien souvent détérioré. En conséquence, il lui demande quelle mesure elle compte prendre pour limiter ces aspects négatifs, et s'il ne serait pas judicieux de maintenir le versement de l'aide à l'autonomie pour les cas de handicap les plus importants.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Bapt](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11526

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1434